



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Arrêté relatif à la composition du bureau de vote  
pour l'élection des représentants des personnels des EPCSCP au CNESER  
à l'université Toulouse Capitole**

**Le président de l'université Toulouse Capitole**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D719-28 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2023 portant organisation de l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) à l'Université Toulouse Capitole,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les élections des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au CNESER se tiendront à l'urne ou par correspondance, s'agissant des personnels de l'EPCSCP Université Toulouse Capitole, le :

**Judi 15 juin 2023  
de 9h à 17h  
en salle Gabriel MARTY**

Les représentants des personnels des établissements sont élus au suffrage direct par et parmi l'ensemble des personnels dans les 4 collèges définis à l'article D. 232-3.

Le bureau de vote pour le scrutin du 15 juin 2023 est constitué comme suit :

**Président :** Mme Caroline BLOCHER

**Assesseurs :** Mme Claire BOISSON, Mme Marie DELORD, Mme Anne FERNANDEZ, Mme Valérie LAVIGNE.

**Article 2 :** Le directeur général des services de l'université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 30 mai 2023

Le président,  
  
Hugues KENFACK  
